



Province de Québec
Municipalité du village de Hemmingford

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENTS 292-3, 293-8, 295-1 ET 296-1

Avis est par les présentes donné par le soussigné, que le règlement # 292-3, 293-8, 295-1 et 296-1 adopté par le Conseil municipal le 2 juillet 2024, ont reçu leurs certificats de conformité de la MRC des Jardins-de-Napierville le 17 juillet 2024; conséquemment, ils entrent en vigueur à cette date :

- Adoption du règlement numéro 292-3 relatif au plan d'urbanisme.
- Adoption du règlement numéro 293-8 relatif au zonage.
- Adoption du règlement numéro 295-1 relatif aux conditions d'émission des permis de construction.
- Adoption du règlement numéro 296-1 relatif aux permis et aux certificats.

Ces règlements ont pour objet d'assurer la concordance au schéma d'aménagement et de développement de la MRC des Jardins-de-Napierville (URB-15).

Toute personne intéressée peut consulter les règlements à l'Hôtel de Ville, situé au 505, rue frontière (bureau 5), Hemmingford, Québec, J0L 1H0, aux heures normales d'ouverture. Également, les règlements peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité.

Donné au village de Hemmingford, ce 31^e jour du mois de juillet 2024.

Annick Brunet

Directrice générale adjointe, greffière adjointe et trésorière



Province de Québec
Municipalité du village de Hemmingford

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Annick Brunet, directrice générale adjointe, greffière adjointe et trésorière de la Municipalité du village de Hemmingford, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 31 juillet 2024 l'avis public de mise en vigueur des règlements numéro # 292-3, 293-8, 295-1 et 296-1, et en le diffusant sur le site Internet de la Municipalité du village de Hemmingford. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 31 juillet 2024.

Annick Brunet

Directrice générale adjointe, greffière adjointe et trésorière